

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 13 MAI 2026**

DELIBERATION N°2026/1305-08

**Objet : MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU SDIS 971
– SOUS-DIRECTIONS –
ET CREATION D'EMPLOIS**

L'an deux mille vingt-six et le 13 mai à 11h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 28 avril 2026 envoyée aux membres par courriel le 06 mai 2026.

Conseil d'Administration du SDIS				
Séance du 13 mai 2026				
<u>Liste des présents</u>				
Membres du CASDIS				
Représentants du Conseil Départemental				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	ROBIN	Sabrina	Membre (Suppléant)	Visioconférence
	DARTRON	Jean	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	FARO-COURIOL	Lydia	Membre (Suppléant)	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre (Titulaire)	Visioconférence
Représentants des communes				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	OTTO	Jules	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre (Titulaire)	Visioconférence

Présents de droit			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
CHEVRY	Jacques	Directeur de cabinet adjoint	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
C.G MONTGENIE	Sylvain	DD SIS	Présentiel
DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG	Absente excusée
LCL JERPAN	Tony	SDS	Présentiel
CNE PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
ADJ. ZOU	Jocelyn	SPPNO (Titulaire)	Présentiel
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
ADJ. AGASTIN	Alain	SPVNO (Titulaire)	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux)	Absent excusé
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
COL. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
LCL CONDO	Joël	Chef d'Etat-major	Présentiel
CDT TASSIUS	Gilles	Adjoint à la Cheffe du GRH	Présentiel
LCL BRUDEY	Guillaume	Chef du GTO	Présentiel
CDT FALEME	Thierry	Adjoint au chef du GTO	Présentiel
LT. MARIE	Bruno	Chef du service QVS	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2020/2309-05 du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe portant modification de l'organigramme du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe en date du 23 septembre 2020,

Vu la délibération n°2023/2806-04 du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe portant création d'un emploi permanent de chargé de mission en date du 28 juin 2023,

Vu la délibération n°2023/2806-05 du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe portant modification de l'organigramme du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe suite à la création de la Sous-Direction Santé et d'un poste de chargé de mission rattaché à la Direction en date du 28 juin 2023,

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 13 mai 2026 tenue en amont du présent Conseil d'Administration relatif à la modification de l'organigramme du SDIS 971,

Vu l'avis rendu par le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires lors de sa séance du 13 mai 2026 tenue en amont du présent Conseil d'Administration relatif à la modification de l'organigramme du SDIS 971,

Vu le tableau des effectifs des emplois permanents,

Considérant la nécessité pour le SDIS 971 de modifier son organisation actuelle afin de faire face aux enjeux actuels et à venir (augmentation des interventions, augmentation des risques notamment climatiques, judiciarisation accrue des interventions etc...),

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le rapport de présentation et le projet d'organigramme annexés à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Adopte l'organigramme modifié du SDIS annexé à la présente délibération.

Article 2 : En déclinaison de cette évolution d'organisation, les emplois permanents à temps complet qui suivent et relevant des grades indiqués sont créés à compter de la date exécutoire de la présente délibération :

- Un(e) (1) Sous-directeur/trice Opérations : *Lieutenant-colonel de SPP ; Colonel de SPP*
- Un(e) (1) Sous-directeur/trice Technique : *Lieutenant-colonel de SPP ; Colonel de SPP ; Ingénieur hors classe ; Ingénieur en chef.*
- Un(e) (1) Sous-directeur/trice Ressources : *Lieutenant-colonel de SPP, Colonel SPP ; Attaché hors classe ; Administrateur territorial.*

Article 3 : Le tableau des effectifs des emplois permanents se verra ainsi modifié.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au chapitre 012 du budget du SDIS de la Guadeloupe.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 6 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	08
Votants	08
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	08
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Henry ANGELOU

Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Guadeloupe**
10 rue Georges Biras
Parc d'Activités « La Providence »
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

Direction

Affaire suivie par le LCL Joël CONDO, Chef d'Etat-Major

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE (CASDIS)

Séance du 13 mai 2026

Affaire N°13 : Modification de l'organigramme du SDIS971

Références juridiques :

- Code général des collectivités territoriales, notamment son article R1424-1 ;

I - Exposé des faits :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SDIS 971) évolue dans un environnement marqué par une complexification croissante des risques, une exigence accrue de performance opérationnelle et une pression constante sur les ressources humaines et financières et des exigences sociales.

Dans ce contexte, l'organisation actuelle montre certaines limites en matière de lisibilité, de réactivité et de transversalité.

Ainsi, une évolution de l'organigramme s'impose afin d'intégrer de nouvelles sous-directions, mieux adaptées aux enjeux contemporains et futurs, conformément aux dispositions de l'article R1424-1 du CGCT. Cet article prévoit que les services et les CIS peuvent être regroupés au sein de groupements, qui peuvent être directement rattachés aux sous-directions ou être placés auprès du directeur départemental ou du directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.

A ce titre cet organigramme prévoit des groupements intégrés à des sous-directions ou directement rattachés au binôme DDSI/DDA Il se veut être un projet du service dont la conception est issue d'une concertation élargie.

Les échelons et l'organisation en deçà des services et des CIS seront préfigurés par les groupements dans une logique de cohérence et avec la même ambition de concertation.

1 – Contexte et diagnostic

1.1. Evolution des missions

Les SDIS font face à :

- Une augmentation des interventions (notamment secours à personne)

- Des risques émergents (climatiques, technologiques, Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques (NRBC)
- Une judiciarisation accrue des interventions
- Des contraintes budgétaires nécessitant une optimisation des ressources

1.2. Limites de l'organisation actuelle

- Manque de spécialisation de d'expertise sur certaines fonctions clés
- Cloisonnement des services et des groupements
- Difficulté de pilotage stratégique

1.3. Contraintes externes

- Pression judiciaire
- Contraintes budgétaires
- Attentes des élus et de la population

II – Eléments d'appréciation :

1. Objectifs de la réorganisation

L'évolution de l'organigramme vise à :

- Renforcer l'efficacité opérationnelle
- Améliorer la lisibilité de la gouvernance
- Développer l'expertise métier
- Favoriser la transversalité
- Anticiper les risques futurs
- Améliorer la qualité de vie au service des personnels

2. Proposition de nouvel organigramme

2.1. Principes directeurs

- Projet viable et adapté au contexte
- Clarification des chaînes de décision
- Spécialisation des fonctions
- Création de pôles cohérents
- Renforcement du pilotage stratégique

2.2. Création de sous-directions

➤ Sous-direction Ressource

Missions :

- Pôle financier avec le budget et les dépenses
- Pole moyens humains avec le RH et la formation
- Pilotage des indicateurs
- Contrôle de gestion
- Proposition et évaluation des politiques départementales
- Innovation et prospective

Justification :

Permet d'inscrire le SDIS dans une logique de performance et d'anticipation sur les thématiques des moyens humains et budgétaires.

➤ Sous-direction technique

Missions :

- Gestion du parc matériel
- Logistique opérationnelle
- Systèmes d'information (transformation digitale, cybersécurité, Data, outils Ops)
- Infrastructures
- Maintenance
- Approvisionnement
- Proposition et évaluation des politiques départementales

Justification :

Améliore la disponibilité des moyens pour assurer la continuité opérationnelle.

➤ **Sous-direction opérationnelle**

Missions :

- Analyse des risques
- Prévention incendie
- Planification (ETARE, PCS, ORSEC)
- Culture de sécurité
- Réponse opérationnelle territoriale
- Proposition et évaluation des politiques départementales

Justification :

Renforcer la pertinence de la réponse opérationnelle.

➤ **Sous-direction santé**

Missions :

- Soutien sanitaire des sapeurs-pompiers
- Pole pharmaceutique
- Pole vétérinaire
- Pole de soutien psychologique
- Participation aux secours à personnes
- Médecine d'aptitude et expertise
- Formation
- Préparation aux situations exceptionnelles

Justification :

Renforcer la pertinence de la réponse opérationnelle. La sous-direction santé d'un SDIS est une structure transversale et stratégique : elle protège la santé des sapeurs-pompiers tout en renforçant l'efficacité des secours à la population.

Groupements rattachés directement au binôme DDSIS/DDA

➤ **Groupe Santé Sécurité en Service**

Missions :

- Prévention des risques professionnels
- Protection des agents
- Amélioration des conditions de travail
- Formation et sensibilisation

- Suivi et inspection

Justification :

La santé et sécurité en service ne sont pas seulement une obligation réglementaire : c'est un levier essentiel de performance, de bien-être et de prévention des risques.

➤ **Groupement Pilotage Évaluation et Perspectives**

Missions :

- Pilotage stratégique et opérationnel
- Évaluation des politiques départementales
- Analyse des données et performance
- Prospective et anticipation des risques
- Aide à la planification et à la programmation
- Aide à la coordination transversale

Justification :

Faire face à l'exigence de performance et diminuer la vulnérabilité de l'établissement, grâce à des outils de veille réglementaire, d'aides à la décision, de transformation numérique pour impulser une vision à long terme.

3. Impacts attendus

3.1. Sur l'efficacité opérationnelle

- Meilleure coordination
- Réduction des délais de décision
- Optimisation des moyens

3.2. Sur les ressources

- Meilleure gestion des compétences
- Optimisation des ressources
- Valorisation des agents
- Réduction de la vulnérabilité

3.3. Sur la gouvernance

- Vision stratégique renforcée
- Pilotage par la performance
- Fluidification de la transversalité et de la communication interne

4. Modalités de mise en œuvre

4.1. Étapes

- Validation par les instances consultatives
- Mise en conformité du tableau des emplois
- Validation politique
- Déploiement progressif

4.2. Accompagnement du changement

- Communication interne
- Formation des encadrants
- Suivi et évaluation

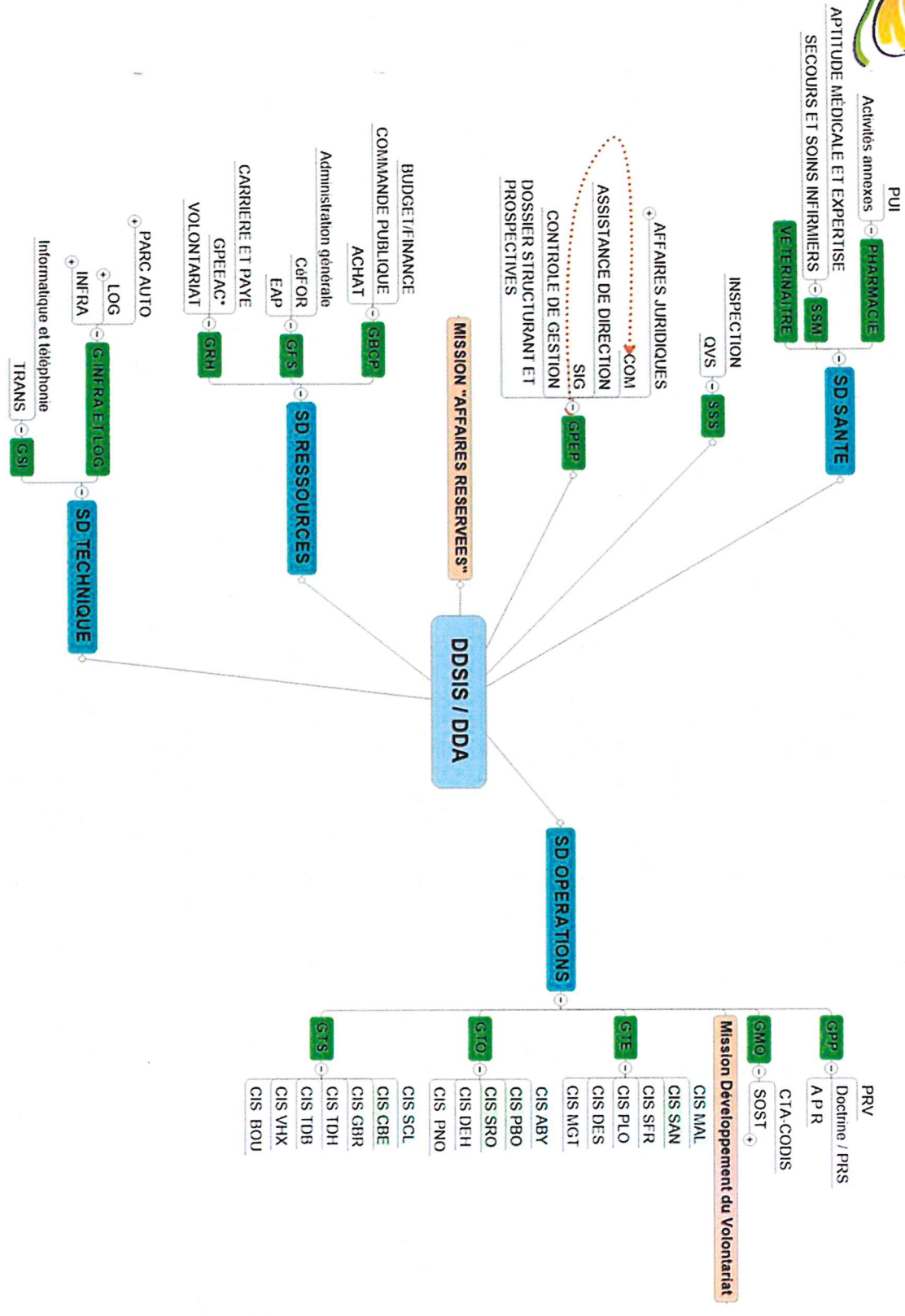
III - Conclusion :

Risques et limites

- Résistance au changement
- Contraintes budgétaires
- Nécessité d'accompagnement managérial

Mesures d'atténuation :

- Implication des acteurs
- Optimisation de l'usage des outils informatiques
- Pilotage rigoureux
- Évaluation continue



ESD

SOUS DIRECTION

GROUPEMENT

CIS / SERVICE

L'évolution de l'organigramme du SDIS, intégrant de nouvelles sous-directions, constitue une réponse structurante aux défis actuels et futurs.

Elle permet de renforcer l'efficacité, la lisibilité et la capacité d'adaptation du service public de secours, tout en valorisant les ressources humaines et en améliorant la qualité du service rendu à la population.

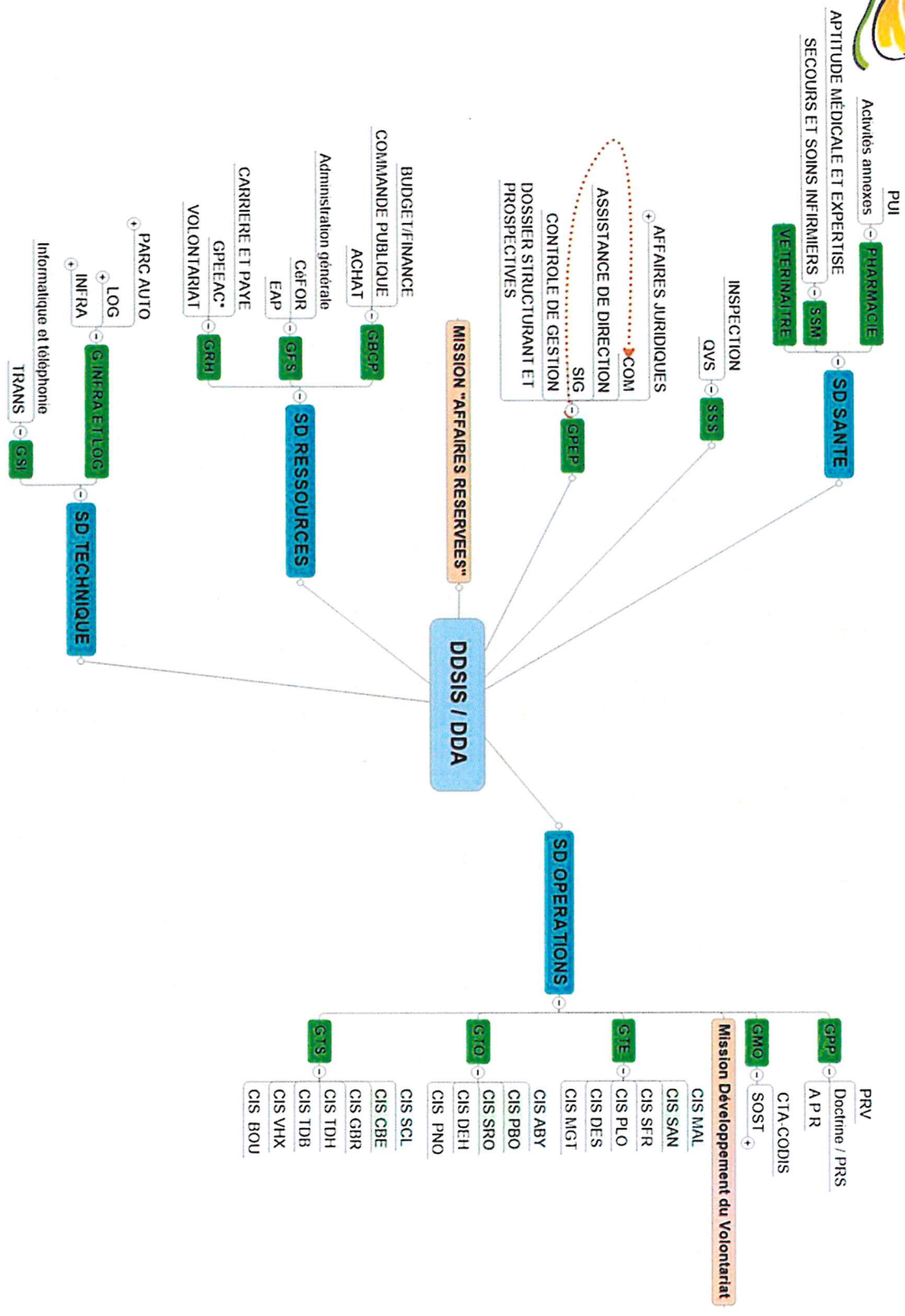
Enfin, les membres du CASDIS sont informés que le Comité Social Territorial sera amené à donner son avis sur ce projet d'organigramme lors de sa réunion du 13 mai 2026 prévue en amont du présent Conseil, de même que le CCDSPV lors de sa séance prévue le même jour.

III - Conclusion :

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du CASDIS

Henry ANGELIQUE



ESD

SOUS DIRECTION

GROUPEMENT

CIS / SERVICE